

Revue Historique et Archéologique du Libournais

N° 74 — Tome XXII — 4^e trimestre 1934

SOMMAIRE

Actes de la Société Historique et Archéologique de Libourne	p. 89
<i>Le sanctuaire Gaulois de Bisqueytan à St-Quentin-de-Baron (Gironde)</i> , par M. Cousté	p. 93
<i>Les Eglises Romanes du Puynormand</i> (suite), par M. J.-A. Garde	p. 98
<i>Quatre lettres de Charles Lambert, soldat de l'Armée d'Orient</i> , par M. le Général Soulé	p. 103
<i>La Forêt d'Arabia, les hommes de Labes dans l'Entre Dordogne et le vicomte de Fronsac</i> (fin), par M. Jean Ducasse	p. 110

Actes de la Société Historique et Archéologique de Libourne

ADRESSE DU SECRÉTAIRE

M. Bernard Ducasse, 42, rue Etienne-Sabatié, Libourne

PROCHAINE SÉANCE

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le 9 janvier 1935, salle habituelle,
Chambre de Commerce, à 9 h. 30.

ELECTIONS

M. Bigot, faisant partie du tiers sortant, ayant décidé de ne pas se représenter en janvier, les candidatures devront parvenir au secrétaire général au moins huit jours avant la séance (*Règlement*, art. IV).

BIBLIOTHÈQUE — PRÊT DE LIVRES

La Bibliothèque est ouverte chaque premier vendredi du mois, de 11 heures à 12 heures.

Toutefois, les jours de séance trimestrielle, la Bibliothèque sera ouverte, pendant un quart d'heure, *avant la séance*. Les ouvrages devront être demandés par écrit à l'archiviste, suffisamment à l'avance pour pouvoir être préparés le jour d'ouverture de la Bibliothèque précédant la séance trimestrielle.

Notre Couverture. — Façade de l'église du Petit-Palais (voir l'article de M. Garde, p. 98).

HISTOIRE ROMAINE
N° 5366 (4)
INVENTAIRE
BORDEAUX

Séance du 31 Octobre 1954

Présidence de M. André GILLET, président

Présence de : Mmes la Baronne du Foussat, Maxwell, Darros ; MM. Gillet, Garde, Lewden, Bigot, Duclion, du Foussat, Mirande, Cailler, J. et Ch. Ducasse, Couquiaud, Béjard, Dutheil, Gorge, Faure, Besson, David, Morin, Constantin, Arricau, Cayre, Friquet, Decros, Cordilin, Labrousse, Courty, B. Ducasse.

Excusés : Mlle Béjard ; MM. Coupry, Domy, Cousté, De Hase, Le Sage.

Nécrologie. — Décès de nos collègues : Etienne Chaine, ingénieur à Sceaux, mais originaire de Guitres, sociétaire depuis 1934 ; Dr Lacayre, d'Arveyres ; Daniel Bourret, Léonce Coudreau à Libourne ; Donat Mouty à Branne.

Nouveau membre. — M. René Rouchoux, Les Roquettes-Mondosse (Saint-Laurent-des-Combès), présenté par MM. Ducasse Jean et Cordilin.

Membre à vie. — M. le Duc Decazes a généreusement majoré le rachat de sa cotisation, en le portant à la somme de 10.000 francs.

Futur tiers sortant en 1955 : MM. Jean Ducasse, Courty, Lesage, Bigot. Ce dernier, pour raisons familiales, a demandé à être remplacé.

Commission annuelle de vérification des comptes du trésorier. — D'après les statuts, deux membres « pris en dehors du bureau » doivent former cette commission avec le président et le secrétaire.

MM. Duclion et Besson sont désignés.

Observations sur le dernier compte-rendu (n° 73). — M. Friquet, au sujet du diplôme de médaille de l'armée d'Orient qu'il a présenté (p. 68, 1^o) précise : « siège de Sébastopol »

A propos des haches polies de Saint-Magne, M. Friquet tient à rectifier son observation (p. 67). Les haches décrites en séance d'avril (p. 36, n° 6) ne font pas partie de celles qu'il signala en 1951 (p. 71). D'après une lettre de M. Lafaye, instituteur à Saint-Magne et une enquête personnelle de notre collègue, la grande hache polie en silex aurait été trouvée l'année dernière par M. Combret à Beauséjour. La hache en diorite fut trouvée à Gorry par M. Testard qui avait déjà découvert les haches signalées par M. Friquet.

De plus, ajoute M. Lafaye, cette année deux haches ont été trouvées par des enfants, l'une, petite et fort abimée, dans les sables de Caffol (Saint-Magne) et l'autre à Sainte-Radegonde. Enfin une pièce d'or a été trouvée par le cantonnier communal dans son jardin.

Nous souhaiterions voir ces trouvailles présentées en séance de façon plus effective.

Dons au Musée. — De M. Arricau, une hache polie trouvée à Condat (voir présentations : 1^o).

De M. Labrot : le mobilier d'une sépulture de l'âge de bronze découvert à Coutras. (Voir présentations : 3^o)

De M. Dutheil : un double tournois de Louis XIII et une large médaille à l'effigie de ISABEL SECONDA REYNA DE LAS ESPANAS, médaille commémoratrice sans doute, puisque datée de 1839. Le tout trouvé chemin de Videlot, au cours de creusement de fondations.

Dons aux Archives. — De M. Jacques Coupry, une série d'agrandissements photographiques représentant sous divers angles les têtes de statues gallo-

romaines trouvées par M. Cailler au château Saint-André. (Voir p. 5 et 35).

De Mme Ophoven : *La station néolithique de Rijekolt Sainte Gertrude*, plaquette fort bien illustrée, par Mme Ophoven et J. Hamal-Nandrin.

De M. Ducasse Jean, épreuve tirée avec le cuivre original ayant servi à l'impression des invitations à la pose de la première pierre du Pont de Libourne (1820), son tirage à part sur *La forêt d'Arabia, les Hommes de Labes dans l'Entre Dordogne et le vicomté de Fronsac* (2 ex.) ; *Bulletin des Lois* n° 434 (1812) : décret relatif à la désertion ; *L'Eglise de France* par Bontemps (1920) ; *La Croix Rouge en France, Comité de Libourne 1870-1893* par Georges Fernel.

M. Arricau, deux cartes postales de Louis Guiller, Libourne : concours de pêche à la ligne 1914 — Course Paris-Madrid 24 mai 1903, contrôle de la Rotonde.

De M. de Seguin, *History Today*, n° d'avril 1933, revue anglaise contenant un article sur la bataille de Castillon (dont la traduction a paru dans la *Revue Hist. de Bordeaux*, 4^e trim. 1933).

De M. Friquet : *Les Trois Girondines*, par Armand Ducos (1893).

Ouvrages reçus. — *Chercheurs et Curieux*, n°s d'août à octobre 1934. — *Preuves*, n°s 42, 43, 44. — *Les Cahiers du Réolais*, très belle brochure polycoopérée, remarquablement illustrée, consacrée au 250^e anniversaire de la reconstruction du prieuré Saint-Pierre (1704) et au 950^e anniversaire du martyre à La Réole de Saint Abbon (1004). — *Liste des Périodiques français et étrangers*, conservés dans les bibliothèques et centres de documentation des départements (au 1^{er} janvier 1933) (Gironde). — *Clay Figurines of the american southwest*, par Noël Morss (Cambridge, U.S.A., 1934). — Bulletins des Sociétés : *Préhistorique française*, mars-avril 1934 ; *des Etudes du Lot*, 2^e trim. 1934 ; *Arch. et Hist. du Limousin*, tome LXXXIV, 3^e livraison (année 1933) ; *Hist. et Arch. du Périgord*, 2^e livraison 1934.

Sur intervention de M. Garde, le Gouvernement général de l'Algérie nous a envoyé plusieurs publications richement illustrées sur : Djemila (antique Cuicul) — Tipasa (ville antique de Mauritanie) — Tiddis (antique Castellum Tidditanorum) L'Afrique romaine — Timgad (antique Thamugade) — Tebessa (antique Theveste) — Villes d'or, villes-musées d'Algérie — Fouilles puniques à Tipasa — L'Archéologie algérienne — Biographie de l'histoire de l'Afrique du Nord. — *Libyca*, 3^e n°s de cette importante revue d'histoire et d'archéologie.

PRÉSENTATIONS ET COMMUNICATIONS

1^o M. Arricau présente la hache polie trouvée à Condat, à proximité du château de Seguin, à 0 m 30 environ de profondeur, en arrachant de la vigne.

Longueur 47 cm, largeur 6 cm, épaisseur 3 cm 5, poids 380 gr. Jadéite, probable.

Intervention de M. Friquet, qui signale que le lieu de cette trouvaille est proche de celui où M. Chouteau trouva les haches étudiées naguère par de Sarrau.

2^o M. Cailler fait circuler une pièce romaine trouvée sur sa propriété de Saint-André à Montagne : grand bronze de Faustine (2)

3^o M. Garde présente le mobilier d'une sépulture de l'âge du bronze IV découverte cet été à Coutras, offert au Musée par MM. Labrot et réuni par ses soins sur un carton.

4^o M. Friquet signale que M. Barre recherche pour la collection du 15^e

Dragons, au Musée Robin, une lance du 15^e Dragons, ainsi que toutes armes, vêtements, et autres souvenirs.

La lance désirée, dit notre collègue, est, jusqu'à ce jour, introuvable, les lances se trouvant à l'Hôtel-de-Ville étant des lances des Lanciers qui précédèrent les Dragons.

Intervention de M. Bigot qui a servi au 15^e Dragons : les Dragons n'avaient pas de lances.

Intervention de M. Garde qui affirme les avoir vu défiler à Catusseau vers 1910, armés de la lance.

[Renseignements pris, la lance a été rendue aux Dragons en 1912. La lance de bambou fut, après les premiers combats de 1914, remplacée par la lance en tubes d'acier.]

5^o M. Jean Ducasse présente le cuivre original ayant servi à l'impression des vignettes en tête des invitations à la cérémonie de la pose de la première pierre du Pont de Libourne.



Profil de Louis XVIII. Longue inscription commémoratrice, 23 août 1820. La Dordogne personnifiée par un personnage barbu couché, au premier plan ; dans le fond, vue du pont. Légende : Jungendis commerciis Dordoniae pons impositum ad Liburnum MDCCXX.

6^o M. Jean Ducasse termine la lecture de son mémoire sur les *Domaines d'Ausone*.

7^o M. Garde lit la *monographie de Saint-Georges-de-Montagne*.

Intervention de M. du Foussat qui donne quelques détails supplémentaires sur les de Rabar, seigneurs de Saint-Georges.

Ces deux études seront publiées.

8^o *Le troubadour Jaufré Rudel était-il périgourdin ?* s'interroge M. Courty. Répondant à un article paru dans la *Revue des Etudes du Lot*, sur des pattes de griffons sculptées dans l'église de Rudelle (Lot), notre collègue affirme qu'elles ne peuvent se rapporter à Jaufré Rudel le troubadour s'il était vraiment seigneur de Blaye.

Pour qu'il y ait quelque chance d'un rapport avec le troubadour, il faudrait que celui-ci soit des Rudel-Périgord-Bergerac, la patte de griffon étant essentiellement figuration du blason de ces derniers.

9^e M. du Foussat parle des vestiges gallo-romains de Ruch, nous regrettons de ne pouvoir accueillir cette intéressante communication dans nos colonnes, puisque nous nous cantonnons strictement dans l'arrondissement de Libourne.

10^e Enfin, à l'issue de la séance, avait lieu, à la Bibliothèque municipale, l'inauguration d'une exposition consacrée au centenaire d'Antoine Jay.

B. D.

EXPOSITION ANTOINE JAY

Au nom de la municipalité, M. Gaucher-Piola, adjoint, ayant à ses côtés M. Besson, bibliothécaire, reçut une nombreuse assistance composée en grande partie des membres de notre société. M. Garde relata en quelques mots l'activité prodigieuse d'Antoine Jay, qui débuta comme avocat au barreau de Libourne. Professeur d'histoire à l'Athénée de Paris, fondateur puis directeur pendant trente années du plus grand journal de l'époque, « le Constitutionnel », enfin littérateur de talent, ce qui lui valut d'entrer à l'Académie française.

M. Gaucher-Piola se déclara ravi d'avoir à présider cette manifestation en l'honneur d'un illustre confrère ; puis, en quelques paroles éloquentes et spirituelles, il félicita les organisateurs.

Après la réponse de M. Gillet, ce fut la visite détaillée : l'épée d'académicien, des portraits et un médaillon à l'effigie de Jay, une multitude de documents, dessins, photos ; des lettres de personnages célèbres, tels que Thiers, Guizot, Victor Hugo ; le discours de réception de Jay à l'Académie française.

Le bas de la vitrine est garni des œuvres principales de l'écrivain, le premier feuillet ouvert : « Histoire du cardinal de Richelieu », en deux volumes ; « Œuvres complètes » en quatre volumes ; « Traduction du voyage au Brésil de Koster », en deux volumes ; préface à l'édition des œuvres de Mme Lafayette, etc.

Cette exposition a été possible grâce aux apports de la bibliothèque municipale, du dépôt de la Société archéologique au musée Robin et des collections particulières.

Le sanctuaire Gaulois de Bisqueytan à Saint-Quentin-de-Baron (Gironde)

HISTORIQUE DE LA DECOUVERTE

Dès 1874, Delfortrie, signalait dans le tome I du bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux, la découverte de silos gaulois, au lieu-dit Bisqueytan, commune de Saint-Quentin-de-Baron (Gironde) (1). Il spécifiait en outre, que cette trouvaille avait été faite lors d'une exploitation de carrière, séparée des murailles du château par un che-

(1) Delfortrie. Un grenier d'abondance de l'époque gauloise. Bul. S. A. B. Tome I. 1874.

min creux et raviné. Il apparaissait d'après sa description que les silos étaient creusés en forme d'amphore d'une profondeur de 1 mètre et qu'un couvercle de pierre, brisé, semblable à une meule gisait dans les terres de remplissages. Nul mobilier archéologique ne fut mis au jour.

Plus tard, Léo Drouyn, au cours d'une de ses visites au site, signala que des débris osseux furent trouvés dans l'un de ces réservoirs.

Dans une communication faite par nous à la Société Archéologique de Bordeaux (2), nous faisions des réserves quant à cette interprétation, d'autant qu'il ne nous avait pas été possible, jusqu'alors, de retrouver les traces de ces installations gauloises. Il est à remarquer en effet que le vieux castel de Bisqueytan est entouré de chemins creux, au delà desquels existent plusieurs carrières ; nous étions donc gênés pour la localisation, par le manque d'indications précises de nos devanciers.

En 1946, au cours de sondages effectués dans une petite grotte du vallon de Jean May (propriété de M. Bertin) sur les limites des communes de Saint-Quentin-de-Baron et de Nérigean, nous eûmes la bonne fortune de découvrir dans le plancher rocheux de la caverne, une cavité de 0 m, 50 de profondeur environ, absolument circulaire, mais dont le fond, plus large que l'orifice donne à l'ensemble la coupe d'un chaudron. C'est cette terminologie que nous avons appliquée et conservée.

En fait de mobilier, nous pûmes exhumer du rempissage, de nombreux tessons épais, de facture grossière et dont le dégraissant est formé de petits grains de calcaire. C'est le type parfait de Horgen qui fait son apparition à l'âge du bronze et se perpétue jusqu'aux époques barbares.

Un détail nous interdisait d'attribuer ces vestiges au début de la protohistoire : l'existence, à la base d'un vase de même facies industriel, de nombreux trous augmentent l'étendue de la surface chauffante.

Les choses en étaient là, (cette petite grotte ayant été notée dans nos mémoires sous le nom de « grotte au chaudron ») lorsque, au cours des fouilles préhistoriques que nous effectuons depuis de nombreuses années dans le vallon nord du château de Bisqueytan, nous eûmes la joie de découvrir un véritable sanctuaire des eaux de la civilisation gauloise.

Deux petites cavités artificielles, dont l'une presque ensevelie sous les coulées d'humus et l'autre entièrement dégagée avaient piqué au vif notre curiosité. La dernière présentant, sur ses parois latérales quelques petites niches, nous donnait l'impression d'un oratoire rustique d'époque indéterminée.

Ce fut au cours d'un dégagement fortuit de la première que nous pûmes, enfin, entrevoir la vérité.

(2) R. Cousté. Monographie de la commune de Saint-Quentin-de-Baron. Bul. S. A. B. Tome LVII. Années 1943-1950. Page 54.

SITUATION DES LIEUX

Le site se trouve dans le domaine du château de Bisqueytan ; commune de Saint-Quentin-de-Baron, canton de Branne, arrondissement de Libourne (Gironde).

Les coordonnées Lambert sont les suivantes :

Carte E. M. n° 181 — Libourne S. O.

Abscisses — 284/10

Ordonnées — 392/40

DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

Le calcaire à astéries qui couronne la plupart des vallons de l'Entre-Deux-Mers, forme ici, une muraille de 6 mètres en moyenne de hauteur, dans laquelle s'ouvrent les grottes Magdalénienes du gisement « de Jaurias ». Tout à côté, et sur les parois occidentales des cavernes, sont creusées des rigoles profondes, auquelles font suite une série d'installations en relation avec le culte des eaux.

A l'heure actuelle, nous procédons au dégagement d'une partie, semblable à un vaste canapé et attenante au gisement préhistorique. Six mètres plus loin, s'ouvre ce que nous avons appelé la nymphée n° 1.

Il est bon de signaler, tout d'abord, que toutes les sources qui alimentaient ces installations sont devenues fossiles. Les eaux sourdent, en effet, au-dessous du niveau de la prairie.

Ce temple, semblable en tous points à ceux, plus tardifs, de l'époque gallo-romaine mis au jour dans divers sites au nord de la Loire, est de petites dimensions.

Entièrement creusé dans le rocher, sa façade atteint 13 mètres de longueur. Composé d'une terrasse à 1 m 30 environ au-dessus du sol, il possède une niche de 3 m de largeur, 1 m 60 de profondeur et 1 m 80 de hauteur, dans le sol de laquelle baille un chaudron d'un diamètre de 0 m 68 et profond de 0 m 50. Il est bon d'ajouter que la plupart de ces chaudrons ont leur base plus large que l'orifice. Tout à côté existe une coupelle attenante à une petite résurgence fossile.

Toute la partie occidentale de la terrasse est sillonnée de rigoles aboutissant à un chaudron plus petit (0 m 42 de large, 0 m 48 de profondeur) crevé et s'ouvrant au niveau de la prairie. Un peu plus à l'Est, est creusé un petit four semi-circulaire entièrement rubéfié, de 1 m d'ouverture. Dans la partie orientale et dans la muraille supérieure faisant suite à la niche principale, on peut apercevoir deux petites créances destinées certainement à recevoir des statuettes de dieux ou de déesses. Tout à côté existe également un système de rigoles desquelles l'eau devait tomber au cascades.

L'exposition générale est : Sud-Sud-Ouest (voir croquis n° 1).

Faisant suite à cette installation, s'ouvre une grotte naturelle à voûte surbaissée dans laquelle on ne peut pénétrer qu'en s'aidant des genoux et des mains, et où ont été trouvés quelques rares vestiges préhistoriques. Il est à noter que les couches magdalénienes des grottes de Jaurias se retrouvent à faible profondeur tout le long de ce sanctuaire, ce qui nous donne à penser, étant donné nos différentes découvertes préhistoriques, notamment une sculpture sur bloc calcaire, qu'il y eut là, dès les époques les plus reculées, un lieu sacré.

Plus à l'est, à côté de cette cavité naturelle, à 12 m 75 de la première nymphée, s'ouvre une deuxième loggia de 4 m 50 de façade, 3 m de profondeur et 3 m de hauteur; de chaque côté de l'entrée existent quatre niches destinées à recevoir des statuettes de divinités. Au centre est creusé un chaudron de coupe parabolique (forme exceptionnelle) de 0 m 60 de diamètre et 0 m 35 de profondeur. Là aussi, un système de rigoles très profondes communique avec des cavernes inférieures actuellement impénétrables, s'ouvrant au niveau du vallon (voir croquis n° 2). Quelques sondages nous ont permis de constater qu'il s'agit de diaclases ne dépassant pas, près des entrées, 0 m 80 de hauteur. Il sera bon toutefois d'effectuer des fouilles méticuleuses afin de savoir si ces antres naturels furent utilisés à l'époque gauloise.

Un peu plus loin, à 2 mètres environ vers l'Est, se dresse un encorbellement rocheux dominant une petite terrasse de 0 m 80 de hauteur sur 5 m de long. L'ensemble donne l'idée d'un autel recouvert d'un dais.

Là, sont creusés trois chaudrons dont l'un de forme ovale mesure 0 m 87 dans son grand diamètre, 0 m 55 dans le petit et 0 m 44 de profondeur. A côté, un chaudron à paroi effondrée de 0 m 48 de diamètre et 0 m 25 de profondeur. Jumelé avec ce dernier, un autre réservoir de 0 m 80 de diamètre atteint, contre la paroi 0 m 75 de profondeur, la partie opposée étant réduite de moitié par suite de l'effondrement de la roche. Communiquant avec eux de petites rigoles artificielles ou naturelles les relient à des résurgences fossiles (voir croquis n° 2).

La paroi rocheuse s'étend encore sur une distance de 30 mètres environ; de ci de là quelques petites niches. Presque à la limite occidentale s'ouvre une carrière dans la coupe de laquelle nous eûmes la bonne fortune de redécouvrir les « silos » signalés par Delfortrie, mais mal décrits par lui et semblables en tous points à nos chaudrons.

A côté de la carrière se devine un creusement de roche important, encore comblé par les terres descendues du plateau et rappelant l'installation faisant immédiatement suite aux grottes « de Jaurias », taillée en forme de canapé géant, ce qui laisse supposer qu'il s'agirait là des deux extrémités du sanctuaire.

Au devant, descendant vers la prairie, existe un petit aqueduc en

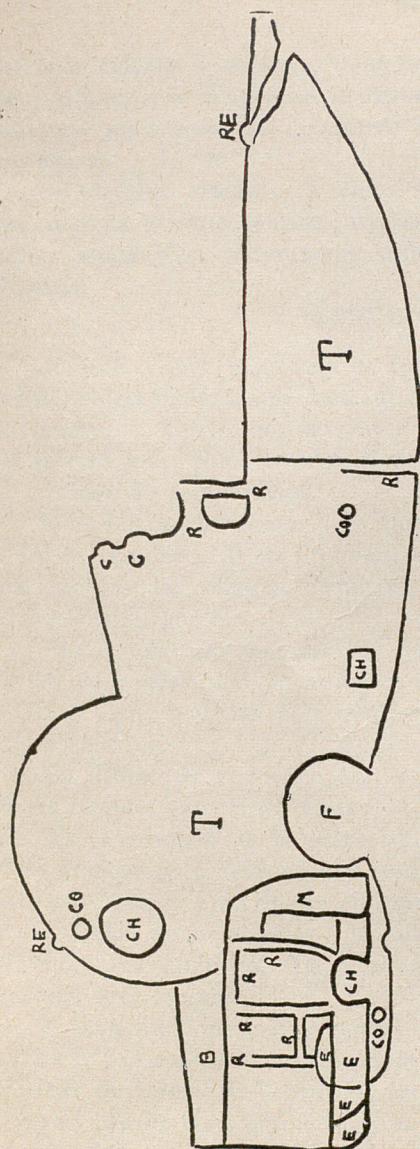


FIGURE 1

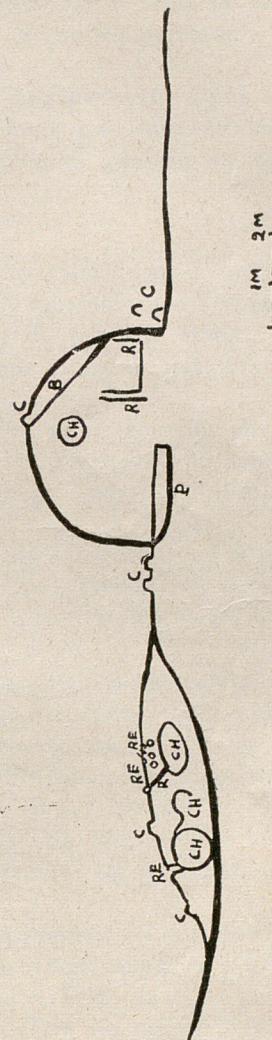


FIGURE 2

RE = Anciennes résurgences. — CO = Coupelles. — CH = Chaudrons
 T = Terrasses. — R = Rigoles. — E = Escaliers
 F = Fourneaux. — C = Crédences. — B = Bancs
 M = Petit contrefort isolant le système de rigoles du fourneau (figure I)

P = Petite bordure rocheuse occupant la moitié de la façade de la nymphée n° 2
 (figure II)

dalles de calcaire à astéries, dont nous retrouvons la trace sur le plateau. Il semble se diriger sur le devant de la nymphée n° 1 où un lavoir antique, mais restauré, conserve certaines murailles paraissant très anciennes.

Ce dernier occupe, à notre avis, l'emplacement d'une piscine dont la présence paraît justifiée en ces lieux à la suite de découvertes semblables, notamment celles des temples gaulois du mont Trecois.

CONCLUSIONS

Jusqu'à ce jour, la chance ne nous a pas favorisés quant à la découverte d'objets mobiliers permettant de dater de façon absolue l'ensemble du sanctuaire. Seuls, des tessons de poteries du type de Horgen ont été mis au jour. Nous n'avons donc pour tout critère de datation que la méthode de comparaison.

Il ne fait aucun doute à ce sujet que nous nous trouvons en présence de nymphées. Il est prouvé que le culte des eaux était en honneur dans toutes les religions primitives, notamment chez les grecs, les romains et les gaulois.

Nos installations ont ceci de particulier qu'étant creusées dans le rocher, elles présentent un caractère très archaïque. De plus, en étudiant les lieux nous pouvons nous rendre compte que tout le travail a été effectué au pic.

En dehors de ces considérations, si nous prenons en exemple les divers temples gaulois du temps de l'occupation romaine, nous voyons que les sanctuaires de la Seine, du Mont Martre près d'Avallon, du Mont de Sène près de Santenay, sont des édifices de petites dimensions avec cuve centrale et rigoles creusées dans le rocher sous-jacent. Quelques marches donnent accès à la salle principale où s'ouvrent les niches destinées aux divinités. Ici, cependant l'ensemble est recouvert d'un appareil architectural.

Il apparaît donc que le sanctuaire de Bisqueytan est certainement antérieur à la conquête des Gaules et peut-être synchronique de la pierre à bassin de Lussac-de-Libourne, datée par notre collègue J.-A. Garde. Certains détails nous permettent, en effet, de faire des rapprochements avec ce dernier monument.

A l'heure actuelle, les fouilles sont loin d'être terminées et nous espérons qu'elles nous apporteront des documents authentiquant de façon définitive l'ensemble du site.

Avant que de terminer nous devons admirer la prescience de Delfortrie qui bien que s'étant trompé sur la destination des soi-disant silos, avait néanmoins attribué ces derniers à l'époque gauloise, et ce, sans aucun objet mobilier ou possibilité de comparaison.

R. COUSTÉ.

Les églises romanes du Puynormand

par J.-A. GARDE

(Suite)

LE PETIT-PALAIS (St-Pierre). Plan : nef rectangulaire, avant-chœur et abside semi-circulaire. Les voûtes romanes ruinées en 1587 furent remplacées beaucoup plus tard par des voûtes d'ogive dans le chœur et l'avant-chœur. La nef demeura longtemps à charpente apparente. En 1844 on se préoccupait de lui substituer une voûte de pierre.

La nef est divisée en 3 travées par des groupes de supports formés d'un pilastre sur lequel une colonne est engagée. Ces colonnes surmontées au nord de beaux chapiteaux étaient destinées à recevoir la retombée des doubleaux romans (Brutails).

Ne nous attardons pas à l'extérieur qui a été très restauré, l'extérieur de l'abside notamment où les corbeaux de la corniche qui étaient historiés et comportaient plusieurs *obscœna* sont actuellement nus. Hâtons-nous vers le portail qui a assuré à lui seul la renommée de cette église. « C'est la plus riche des façades romanes de la Gironde » a dit Brutails. « Le plus curieux motif des derniers temps de l'architecture romane dans le département. Il est d'une incroyable richesse d'ornementation non seulement à cause de l'accumulation des motifs architecturaux, mais encore par l'originalité et la variété de ses moulures traitées avec un art infini et le caractère grandiose de sa sculpture animée, d'après Léo Drouyn (16) (cliché couverture).

La porte d'entrée se compose de cinq voussures à plein cintre retombant sur des colonnettes aux chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe d'un grand style. Deux sont formés d'une seule grosse tête monstrueuse admirablement sculptée, les tailloirs sont ornés de quatre rangs de festons. La voussure inférieure est polylobée, les arcs des lobes sont terminés par des fleurons, la seconde voussure est ornée de torsades, de festons et de dents de loup sur la quatrième s'avance une belle tête sculptée. L'archivolte représente des sujets de chasse. Léo Drouyn distingue à partir de la retombée nord : un homme debout portant une massue recourbée, puis 3 chiens poursuivant un lièvre, 2 oiseaux à tête humaine, 3 perdrix et un canard. A partir de la retombée sud, une femme couronnée tenant un objet fruste, une sirène, un dragon à tête recroquevillée, un loup, un faisand, 3 bécasses et enfin un canard affronté avec le canard qui vient de l'autre côté (17).

Deux colonnes jumelles qui montent jusqu'au 2e étage séparent la

(16) et (17) Léo Drouyn, *cahiers manuscrits*, tome 49, p. 4 à 7.

porte principale des deux portes aveugles formées d'une voussure polylobée semblable à celle de la porte. De chaque côté la façade est terminée par deux autres colonnes jumelles semblables aux précédentes.

Au-dessus de chacune des portes aveugles, dans le compartiment carré encadré par les colonnes que nous avons décrites et le cordon horizontal qui sépare le rez-de-chaussée du 1^{er} étage sont sculptés deux lions d'allure tout orientale, en haut relief et d'une fierté d'attitude incomparable ; ils semblent s'avancer en face l'un de l'autre, fouettant leur flanc de leur queue, montés sur une tablette soutenue chacune par deux consoles étroites ornées de fines moulures. Un des lions, celui du sud, ouvre la gueule et paraît rugir en s'avancant majestueusement ; l'autre s'avance aussi, avec non moins de majesté, mais sa gueule est pleine et il paraît dévorer un objet qui a été brisé, devant lui pend un bras humain... (18).

Au-dessus de la porte, dans l'angle formé par les colonnes jumelles et le cordon horizontal on voit deux personnages en haut relief placés sur deux consoles dont les supports représentent, côté nord une tête de bœlier, côté sud une tête de taureau. Sur la première est, à genoux et vu de profil un homme vêtu d'une longue robe auquel manque un bras, mais qui paraît venir de décocher une flèche. On distingue très bien la partie inférieure de l'arc qu'il tenait avec la main droite brisée.

Sur la deuxième console on voit un jeune homme nu, assis dans l'attitude du tireur d'épine antique. C'est, à n'en pas douter, une belle imitation de la célèbre statuette dont l'original, en bronze, conservé au musée du Capitole à Rome est connu dans le monde des artistes, sous le nom de tireur d'épine. Mais comment ce modèle est-il parvenu à la connaissance du sculpteur roman de Petit-Palais ? Sans doute était-il assez répandu puisqu'en 1845 on trouvait dans le sous-sol d'une petite rue près de l'Intendance, à Bordeaux, une statuette gallo-romaine en argile, représentant un enfant assis, se tirant une épine du pied (19).

Le cordon qui sépare le rez-de-chaussée du 1^{er} étage est formé d'une sorte de chaînette qui fait anneau autour des colonnes. Le 2^e étage est entièrement garni par une arcature comprenant une fenêtre accompagnée de 2 fenêtres aveugles au-dessus de la porte et d'une fenêtre aveugle au-dessus de chaque porte feinte. La voussure de la fenêtre aveugle côté sud est découpée de 3 lobes et la fenêtre a deux voussures de 5 lobes. Ça et là entrelacs, arabesques, palmettes, étoiles, têtes d'animaux.

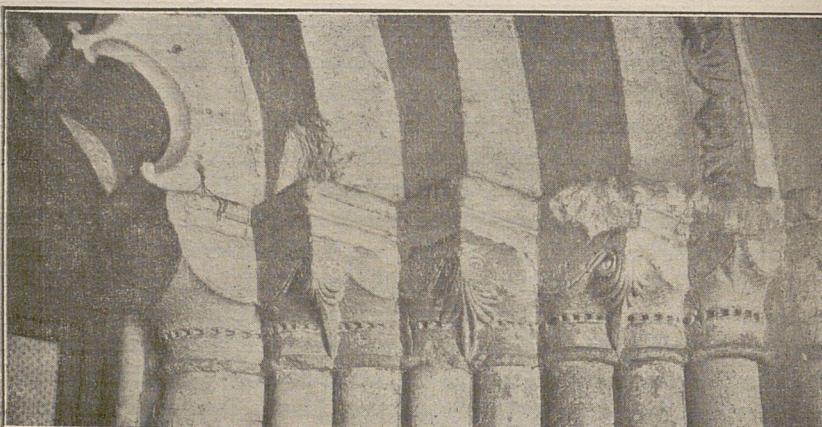
La corniche qui sépare le 1^{er} étage du second s'appuie sur les chapiteaux des colonnes qui montent du sol et sur six corbeaux formés de têtes

(18) Nous avons reproduit ici une description faite vers 1863 par Léo Drouyn qui donne des détails qu'on ne voit plus aujourd'hui ; par exemple la queue d'un lion est cassée, le personnage de la console nord est devenu assez fruste, etc.

(19) Bulletin Soc. Archéologique de Bordeaux, tome 3, p. 140.

d'hommes ou d'animaux. Le second étage qui forme pignon porte une arcature de quatre fenêtres aveugles aux voussures ornées de chaînettes en forme de S et de quatrefeuilles perlés, les chapiteaux ont des ornements végétaux. Sur les côtés du pignon est une vigoureuse moulure qui, partie des angles, s'avance horizontalement vers le centre, puis ressauze vers le ciel ; il y a là, dit Brutails, un souvenir de l'époque pré-romane, où, sur le fonds des gables, des moulures analogues dessinaient de grandes figures géométriques. Des têtes de clous ornent la corniche du fronton.

PUISSEGUIN. A l'origine, Saint-Pierre de Puisseguin était une construction romane à nef unique, rectangulaire, à chevet plat avec clocher carré sur le faux-transpet. En 1786 (20) on démolit le clocher,



(Fig. 4) PUISSEGUIN : COLONNETTES JUMELLES A CHAPITEAU UNIQUE

les piliers qui le soutenaient et l'on construisit deux chapelles latérales qui ont transformé le plan et l'ordonnance de ce monument (21). Nous ne nous occuperons donc que de la partie qui a fait la renommée de l'église de Puisseguin : sa façade.

Cette façade présente une porte centrale et deux portes aveugles. La porte est à quatre voussures à plein cintre, nues, mais la voussure inférieure est découpée de cinq lobes ainsi que nous l'avons dit dans la

(20) Voir Guinodie Hist. de Libourne, 2^e édit., t. III, p. 284 à 286, document donnant le détail de cette transformation.

(21) Le chevet droit est percé d'une fenêtre du XIV^e siècle, le chœur a été restauré il y a peu de temps, voûtes modernes. Sur le flanc sud de la nef on trouve une porte basse murée, protégée par un machicoulis.

première partie de ce mémoire ; cette voussure repose sur deux gros piliers aux chapiteaux cubiques (celui de gauche décoré de feuilles). Les trois autres voussures reposent chacune sur un groupe de deux colonnettes coiffées d'un chapiteau unique, cubique, décoré sous l'angle du tailloir d'un paquet de volutes ressemblant vaguement à une fleur de lis renversée. On remarque sur quelques uns de ces chapiteaux, à la base de la corbeille, un collier de trous carrés. Enfin l'archivolte décorée de palmettes repose sur une colonnette, ce qui donne un ensemble de 8 colonnes et colonnettes de chaque côté de la porte (fig. 4).

Deux portes aveugles sont séparées de la porte par une grosse colonne qui monte au 1^{er} étage. Elles se composent d'une seule voussure reposant sur deux colonnettes jumelles à chapiteau unique, surmontée d'une archivolte reçue de chaque côté par une colonne à chapiteau cubique.

Cette ingénieuse combinaison de deux colonnettes jumelles à chapiteau unique pour recevoir les voussures d'une porte a l'avantage de faire disparaître l'angle saillant des pieds-droits que l'on voit habituellement entre les futs des colonnes. Si elle est rare et peut-être unique en Gironde elle se retrouve en Saintonge. La porte principale et les baies latérales aveugles d'Aulnay de Saintonge en sont un exemple ; or cette église est rattachée à l'école romane poitevine.

La construction d'un clocher carré a quelque peu défiguré la jolie façade de Puisseguin, mais elle souffre davantage d'un hideux porche cloisonné de telle façon que la porte se trouve séparée des portes aveugles.

PUYNORMAND (Saint-Hilaire). Selon Brutails la nef de cette église fut abattue au XVI^e siècle, les murs remplacés par deux piliers avec addition de deux bas-côtés terminés par une absidiole. A ne considérer comme reste de la construction romane que l'abside semi-circulaire à 7 arcades dont les voussures retombent sur des colonnes à chapiteaux historiés et à tailloirs striés. Une épaisse couche de badigeon ne permet pas de décrire ces chapiteaux. A l'extérieur des contreforts divisent l'abside en 5 pans ; des modillons historiés supportent la corniche.

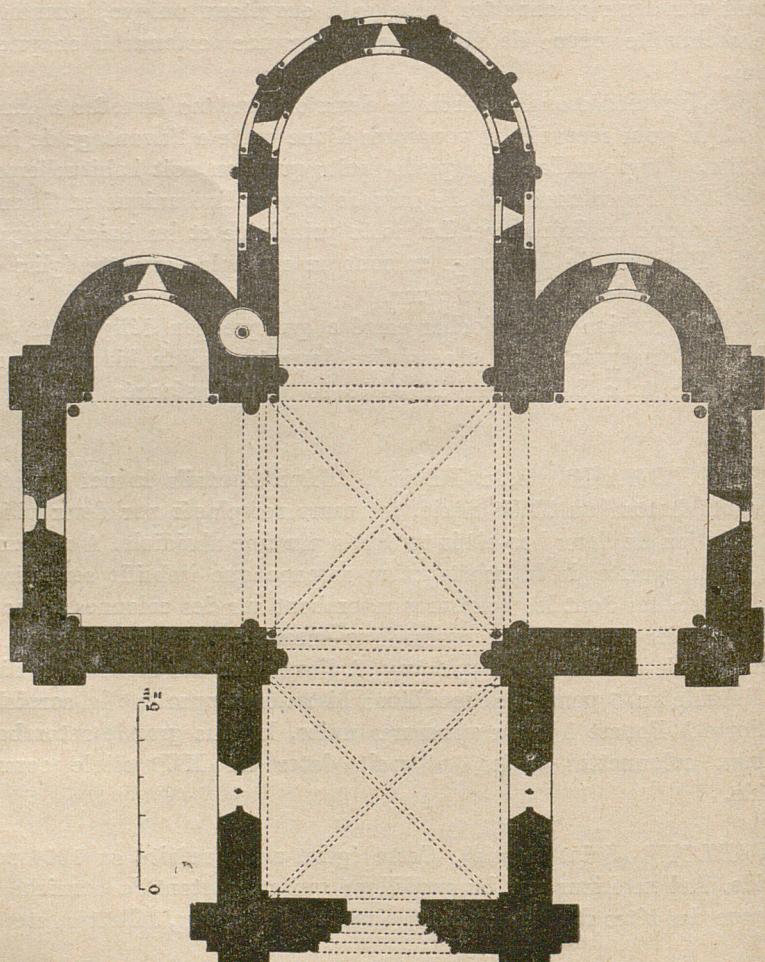
Porte à l'ouest à deux voussures unies, la plus grande retombant sur deux colonnettes grêles, pourrait dater du XII^e siècle comme l'abside.

SABLONS (Saint-Martin). Cette église a été refaite en 1864 sauf l'abside. A l'extérieur sur les modillons qui supportent la corniche on distingue des têtes d'hommes et d'animaux, échiquiers, billettes, etc.

SAINT-CIBARD. Les quelques parties romanes sont noyées dans plusieurs restaurations dont la dernière faite par Alau en 1867.

SAINT-DENIS-DE-PILE. Belle église romane de la fin du XII^e siècle à plan de croix grecque avant 1860. Sont romans et méritent une visite : transept, chœur, abside et absidiole, portail. Beaux chapiteaux cubiques aux colonnes du carré du transept et à la porte. Nef restaurée à l'époque gothique et allongée en 1860. Voir la description de ce monument dans notre *Histoire de Saint-Denis-de-Pile : Revue Historique et Archéologique du Libournais*, tome VII, année 1939, p. 85 et suivantes (voir plan primitif, fig. 5).

(A suivre).



(Fig. 5) PLAN PRIMITIF. EGLISE DE SAINT-DENIS (CLICHÉ BRUTAILS).

Quatre lettres de Charles Lambert

Soldat de l'Armée d'Orient *

publiées par le Général SOULÉ

Charles Lambert né à Coutras le 8 mai 1830, appartenait à une vieille famille du pays. 1854 le trouva sergent au 1^{er} bataillon de chasseurs en Algérie; cette unité contribua à la formation de la 1^{re} division de l'armée d'Orient, sous le commandement du général Canrobert. Le 1^{er} bataillon de chasseurs formait avec le 7^e Régiment d'infanterie de ligne et le 1^{er} zouave la 1^{re} brigade (général Espinasse) (1).

C'est pendant la campagne de Crimée que Lambert écrivit les lettres reproduites ci-après. Ce qu'elles ont à mon avis d'attachant, c'est qu'elles sont bien d'un fils de notre coin de Gienne, mi-saintongeais, mi-gascon et qu'elles nous donnent le portrait du soldat français supportant les plus grandes souffrances avec le sourire, conservant quoiqu'il arrive, cette belle humeur, cette insouciance qui furent dans tous les temps son trait caractéristique. C'est le soldat que nous avons connu dans la guerre de 1914-18, celui que nous aurions revu dans celle de 1939-40 s'il avait été mieux commandé, celui que nous avons retrouvé en 1944, mais je crois que les vertus du soldat de Crimée dépassent encore celles de ses cadets.

Charles Lambert ne discute jamais les ordres qu'il reçoit, mais cela ne l'empêche pas d'émettre son avis sur la campagne en cours et ses lettres nous donnent quelques détails intéressants sur l'organisation des tranchées, les dispositions des batteries, etc... tous détails que nous n'aurions pu connaître si la censure avait fonctionné en 1854 comme en 1914.

Avant l'expédition de Crimée proprement dite trois divisions dont la 1^{re} furent lancées vers le Danube par la côte occidentale de la Mer Noire. Les souffrances commencèrent pour nos troupes dès qu'elles eurent atteint les marécages de la Dobroudja. En trois mois le choléra faucha cent dix neuf chasseurs sur les neuf cent vingt neuf débarqués à Gallipoli. Lambert contracta la terrible maladie, mais son moral n'en est pas atteint, il souhaite seulement guérir pour se trouver face à face avec ces Russes si vantés, bien sûr qu'ils ne tiendront pas devant sa baïonnette.

Rembarquée à Varna la division Canrobert débarqua le 14 septembre

* Communication lue en séance de la S. H. A. L., le 12 avril 1953.

(1) Les renseignements sur les services de Charles Lambert sont tirés des historiques des corps de troupes auxquels il a appartenu.

à Eupatoria, sans résistance de l'ennemi. Six jours après, Charles Lambert vit enfin son rêve réalisé. Franchissant l'Alma à gué, les Français baïonnette au canon, grimpent les pentes abruptes de la rive droite et, avec l'aide des Anglais, délogent les Russes fortement retranchés.

Vint ensuite le siège de Sébastopol. Affecté au corps d'observation le 1er bataillon de chasseurs fut ensuite envoyé dans les tranchées devant la tour de Malakoff. Des souffrances pires que celles de la Dobroudja l'y attendaient : aucun vêtement n'avait été prévu, les chasseurs durent supporter les rigueurs de l'hiver dans les tenues qu'ils portaient en Algérie. Comme en 1914, toutes les ressources du débrouillage furent mises en œuvre, le soldat se bâtit des huttes mafelassées d'herbes, des abris souterrains. L'alimentation ne valait pas mieux que l'habillement. Résultat : le typhus, le scorbut, les affections pulmonaires enlevèrent à l'armée d'Orient 22 % de son effectif. L'expédition coûtera aux alliés 110.000 morts dont 10.000 au feu (2).

Le 1er B. P. C. dût être relevé des tranchées dans le courant du printemps puisque Lambert nous le montre arrivant sur la Tchernaya au mois de mai. Il venait apporter son renfort aux Anglais qui se disposaient à attaquer l'armée russe de secours. Les opérations se terminèrent le 16 août par la victoire de Trahtir.

Le bataillon de chasseurs reprend ses anciennes tranchées, face à Malakoff. Le général de Mac-Mahon a pris la succession de Canrobert à la fin de juin ; Sébastopol ne tiendra plus longtemps. Lambert a annoncé à sa sœur, le 1er septembre, la proximité de l'assaut décisif. Tandis que Sébastopol est attaqué sur toutes ses faces par les Français et les Anglais, la division de Mac-Mahon se lance à l'assaut de Malakoff, clef de la défense. Lambert ne pourra nous décire cette attaque célèbre ; atteint d'une balle dans la poitrine, il a été évacué du champ de bataille sans connaissance.

Si j'ai corrigé l'orthographe parfois un peu trop fantaisiste de ces lettres, j'ai respecté leur style et de même leurs fautes de français parce que les deux contribuent au portrait de notre héros. J'ai supprimé quelques phrases d'un intérêt exclusivement familial.

*
* *

Balaclava, le 30 septembre 1854.

Mon cher Beau-Frère et ma chère Sœur,

Je vous écris quelques mots pour vous donner de mes nouvelles.
Vous avez dû sans doute trouver le temps long de ne pas en recevoir.

(2) Octave Aubry : Le Second Empire, Paris, 1938 p. 446.

mais je ne voulais pas vous écrire sans avoir vu Messieurs les Russes qu'on nous disait si fameux ; seulement on nous a fait attendre bien longtemps. Après avoir parcouru une bonne partie de la Turquie et nous avoir fait éprouver toutes espèces de fatigues et de misères, on nous a fait revenir à Varna après avoir perdu trois mille hommes morts du choléra dans la Doboutcha, à l'embouchure du Danube.

Pour moi le choléra m'a attrapé des derniers et j'ai été assez longtemps à me remettre ; enfin, Dieu merci, je me suis sauvé du choléra et j'espère encore me sauver des boulets mais, en tous cas, j'aime mieux qu'un m'emporte la tête que de mourir du choléra.

Je vous dirai donc que nous avons embarqué le premier septembre pour aller en Crimée. Nous avons resté quatorze jours en route, la flotte était composée de quarante vaisseaux, autant de frégates, sans compter les bricks et les corvettes.

En débarquant nous nous attendions à être reçus à coups de canon, mais du tout, nous avons débarqué comme chez nous. Au moment où nous débarquions un convoi se trouvait sur la route et nous nous sommes emparé sans tirer un coup de carabine.

Enfin, nous nous sommes mis en marche le 19 et nous avons trouvé quelques cosaques qui voulaient nous empêcher de passer. Nous leur avons donné une poursuite à coups de carabine et de canon et s'en sont allés attendre à la rivière de l'Alma. Le lendemain, 20 septembre, nous sommes partis à quatre heures du matin et nous sommes arrivés à la rivière à midi. La 1re division marchait en tête et mon bataillon en tête de la division, et ma compagnie se trouvait la première pour recevoir ces messieurs les Russes. Au moment où nous sommes arrivés près d'un petit mur où il y avait des Russes en embuscade, ils nous ont lâché des coups de fusil qui partaient de tous les côtés. Aussitôt nous avons mis le sabre au bout de la carabine et deux minutes après, il n'y en avait pas un. Nous les avons poursuivis ; mais en arrivant en haut sur le plateau, le canon nous a retenu un peu et la mitraille pleuvait comme quand il tombe de la grêle. Enfin la bataille a duré trois heures et nous nous sommes trouvés maîtres du champ de bataille après leur avoir foutu une trempe qu'ils s'en rappeleront longtemps. Notre armée est forte de cinquante mille hommes et trente mille ont donné. Les Russes étaient quarante cinq mille et ils avaient une belle position que nous avons enlevée à la baïonnette et si nos vieux avaient été là comme ils auraient ri de bon cœur.

Les Russes ont laissé dix mille hommes sur le champ de bataille et nous nous avons à peu près quinze cents hommes tués ou blessés, les Anglais à peu près autant.

Maintenant nous sommes à une lieue de Sébastopol et tous les jours nous avons la musique. Si ce n'est pas nous, c'est la marine qui tire sur

les forts qui sont autour de la ville et au bord de la mer. Enfin, du matin au soir on n'entend que le canon et de temps en temps la fusillade.

La Crimée est un pays riche. Nous avons des choux pour faire notre soupe, de belles vignes, des poires, des pommes de terre, des citrouilles, et les habitants ne sont pas méchants avec nous car quand ils nous voient arriver, ils ont bientôt quitté leurs maisons pour se sauver dans les montagnes. Ce qui fait que nous trouvons à peu près tout ce qu'il faut sauf le tabac qui nous manque et ce n'est pas peu de chose, aussi quand nous trouvons un Russe, il est bientôt dévalisé.

Je vous prie d'excuser un peu mon écriture car j'arrive de faire une reconnaissance dans la montagne et je n'ai pas la main bien solide.

Ch. LAMBERT,

*Sergent de tir au 1^{er} Bataillon de Chasseurs à pied,
1^{re} Compagnie — 1^{re} Division de l'Armée d'Orient,
près Sébastopol.*

Devant Sébastopol, le 10 février 1855.

Mon cher Beau-Frère, ma chère Sœur,

Je vous écris quelques lignes pour vous donner de mes nouvelles et m'informer de l'état de votre santé. Comme je n'ai pas reçu de réponse à la dernière lettre que je vous ai envoyée, je trouve le temps bien long de ne pas recevoir de vos nouvelles. Ma lettre est datée du 25 décembre.

Je vous dirai que le siège n'avance pas beaucoup. Je suis tous les deux jours à la tranchée et je vois avec peine que le feu ne s'ouvrira pas avant quinze jours. Il reste encore quatre des cinq batteries à faire et on ne commencera pas avant qu'elles soient finies et ensuite on commencera de nouvelles tranchées en face de la tour de Malakoff. Cette tour est entourée de fortes batteries qui font beaucoup de mal depuis le commencement du siège. J'appartiens à la 1^{re} Compagnie de francs-tireurs. Jusqu'à présent, je n'ai encore reçu aucune blessure, quelques contusions par la passe des boulets sur la tranchée. Les Russes tirent continuellement, soit des boulets ou des bombes ou quelquefois de la mitraille. L'armée russe vient de recevoir quatre vingt dix mille hommes de renfort. L'armée française d'observation s'attend tous les jours à être attaquée ; il faut espérer qu'ils seront encore mieux reçus que le 5

novembre (3). Maintenant pour notre position [c'est] un peu plus sérieux que nous n'étions aux mois de décembre et janvier. Nous avons souffert du froid pendant trois semaines, ce qui nous a fait le plus mal c'est qu'il fallait rester presque immobile dans nos malheureuses tranchées, enfin je m'en suis retiré avec le gros doigt du pied gauche gelé. Je suis un de ceux qui s'en sont le mieux retiré.

Maintenant le temps est assez beau, nous sommes beaucoup mieux. Nous ne demandons qu'une chose, c'est que le feu commence et que cela finisse pour que nous puissions au moins les repousser plus loin. Si une fois nous tenons Sébastopol, ils ne tiendront pas beaucoup dans la plaine. Quand ils nous verront, les chasseurs et les zouaves, leur courir dessus avec le sabre au bout de la carabine et qu'ils nous entendront crier comme les Arabes, ils croieront que nous sommes des diables et ils se sauveront comme si le diable les emportait.

Dans la dernière lettre que j'ai reçue vous me demandiez si vous pouviez m'envoyer de l'argent. Dans ce moment je le recevais avec beaucoup de plaisir par ce que nous sommes si mal nourris, ma solde ne peu pas suffire pour m'acheter du tabac et quelque chose pour manger. Nous mangeons toujours du salé et dans ce moment-ci le scorbut commence à se déclarer.

Vous embrasserez pour moi Masmi et Pelle et vous ferez mes compliments à Daubremont ainsi qu'à ma tante et à ceux qui s'informent de moi...

.....
Lambert.

Mon adresse : Lambert Charles, sergent de tir au 1^{er} bataillon, détaché à la 1^{re} Compagnie de Francs-Tireurs, 4^e Division devant Sébastopol.

.....
* *
.....

.....
Devant Sébastopol, le 1^{er} septembre 1855.

.....
Ma chère Sœur,

Il faut que je te conte un peu ce que j'ai fait depuis le mois de mai. Figure-toi que le 25 mai, à 9 heures du soir, nous recevons l'ordre, la 1^{re} division, de faire nos sacs et de nous tenir prêts à partir. Vers minuit, le général Canrobert arrive et fait mettre sac au dos et en route, nous voilà partis. Nous marchons dans la plaine pendant trois heures et nous

(3) Bataille d'Inkermann.

arrivons à la rivière de la Tcharmaya, où les Russes étaient campés. Il fallait enlever une batterie que se trouvait sur la pointe d'un mamelon, chasser les Russes de leur camp pour nous y mettre. Cela n'a pas été long; l'espace de trois quarts d'heure, les Russes ont été complètement chassé de leur camp et la batterie nous appartenait. Ils ont été tellement surpris de notre arrivée qu'ils n'ont pas fait la moindre résistance, aussi il nous a été très facile de prendre nos positions et de nous installer au bord de la rivière. Quelques jours après, nous avons été à huit lieues de là dans la montagne pour en chasser les Cosaques qui se terraient autour des villages. Nous en avons surpris quelques uns qui ne nous attendaient pas du tout enfin nous avons tombé dans quelques bons villages où nous avons trouvé de quoi nous restaurer comme il faut, ce dont nous avions bien besoin. Ce qu'il y a de plus drôle c'est qu'une fois que nous avions passé dans un village, tous les habitants voulaient nous suivre et ne voulaient plus rester chez eux parce qu'ils avaient peur, disaient-ils des Russes qui les frappaient à coups de bâton.

Je te dirai que, le 16 de ce mois, il y a eu une grande bataille à la rivière de la Tchnaya (4). Les Russes nous ont attaqué à 3 heures et demie; ils avaient placé cent pièces de canon au bord de la rivière pour nous mitrailler et avaient formé quatre colonnes d'attaque qui se composaient en tout de soixante mille hommes et avaient quarante mille hommes de réserve pour soutenir les autres. Comme je l'ai dit, à 3 heures et demie, la canonnade a commencé et tu penses que nous n'avons pas été longs à répondre. Notre artillerie est venue se placer de suite face à la leur et je te prie de croire que ça chauffait dur. Aussitôt, toutes les troupes françaises ont pris les armes et nos pauvres Russes ont été obligés de boire un bon coup en repassant la rivière. L'affaire a duré six heures et pendant six heures les Français se sont battus comme des lions enragés. Enfin les officiers russes, qui ont été faits prisonniers, ne pouvaient pas croire que quinze mille Français et Piémontais en avaient repoussé soixante mille des leurs. C'est effrayant le nombre de cadavres qui couvrent la terre et sans compter ceux que la rivière a englouti; les Français et les Piémontais ont mis en terre pendant trois jours et les Russes autant. Pour nous, nous avons perdu très peu de monde.

.....
Pour le siège, on avance toujours et on perd quelques hommes tous les jours. Je crois que la tour Malakoff ne tardera pas à essuyer un assaut ainsi que toutes les batteries qui en dépendent.

Nous commençons à être bien fatigués de ce service et je te prie de croire que c'est bien pénible.

(4) Bataille de Trahtie, 16 août 1833.

Sébastopol, le 18 septembre 1855.

Mon cher Beau-frère et ma chère Sœur,

Vous avez dû, sans doute, trouver le temps bien long de ne pas recevoir de mes nouvelles surtout après avoir reçu la nouvelle que Sébastopol était pris. J'aurais du vous écrire le lendemain pour vous dire que je m'en étais retiré.

Mais une balle que j'ai reçue dans la poitrine m'en a empêché. Ce n'est qu'aujourd'hui où je commence à aller un peu mieux. Je me suis levé et ai profité de ce moment pour vous sortir de l'inquiétude. Je pense dans peu de temps ma blessure sera guérie quoique je souffre encore beaucoup.

Vous avez du recevoir une lettre de moi, il y a peu de jours; je ne connaissais pas encore la nouvelle de l'assaut général de Sébastopol.

Ch. Lambert.

Charles Lambert fut nommé sous-lieutenant à la suite de la prise de Malakoff et passa au 10^e Bataillon de Chasseurs. C'est avec lui qu'il fit la campagne d'Italie, malheureusement la famille de Lambert n'a conservé aucune des lettres qu'il écrivit après la campagne de Crimée.

Par décret de 1862, il est nommé lieutenant au 6^e B. C. P. qui faisaient partie des troupes chargées de la défense de Rome.

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1866, il fut en 1868, nommé par Pie IX, Chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand.

Le 24 juin 1870, il est nommé capitaine au 10^e Bataillon de Chasseurs. A la déclaration de guerre, ce bataillon fait partie de la division de Laveaucouput dans le 2^e corps d'armée commandé par le général Frossard.

Le 6 août, sa division forme la droite du corps d'armée, à Spikeren. Le 10^e B. C. P. occupe le Rotherberg, éperon rocheux qui domine la plaine de Sarrebruck. C'est sur ce point que va porter le premier effort des Prussiens. Vers midi, pour préparer l'assaut leur artillerie déclanche un bombardement sévère. Un des premiers obus met en lambeaux le corps du Capitaine Lambert.

La Forêt d'Arabia, les hommes de Labes dans l'Entre Dordogne et le Vicomte de Fronsac

(Suite)

SABLON

La donation de l'église de Sablon à l'abbaye de Guîtres par le vicomte de Fronsac, vers 1070, a été relatée ci-dessus. Cette donation implique que le donateur en avait la possession. Et cette possession s'étendait aux alentours, dans la paroisse.

En 1274, le 20 mars, Arnaud de Brantirat (Bautirac, Arch. Hist. Gir. T.V., 280) de Guîtres, reconnaît détenir « a domino de Fronciaco », plusieurs maisons ou habitations (stagia), situées dans l'Entre Dordogne, paroisse de Sablon (79). Item dixit quod debet stare juxi coram castellano de Fronciaco .

Lors de la transaction passée entre Charles d'Albret, seigneur de Sainte Bazeille et de Puynormand, et l'abbé de Guîtres, en 1476 (80) l'abbaye revendique de nombreuses possessions comprise dans la châtellenie de Puynormand, indûment soustraites à son autorité. Dans le nombre, certains articles ont trait aux biens qui devaient provenir de la donation primitive consentie par le vicomte de Fronsac : « item », est-il dit « la seigneurie de Sablon et plusieurs autres maines ou possessions » qui sont des documens de l'abbaye , c'est-à-dire qui sont établis par les documents des archives de l'abbaye .

La terre de Laubardemon est située dans la paroisse de Sablon. Elle a eu ses vicissitudes ; elle a dépendu de Castillon, puis de Puynormand ; elle a été comprise dans la sénéchaussée de Castelmoron, lors de la création de celle-ci au XVI^e siècle (1556) ; elle a été constituée en baronnie. Mais tout au début, elle dépendait, à une certaine époque, de Fronsac qui y maintint longtemps l'exercice de ses droits. Le 16 juin 1653, Claude Charlot vend au cardinal de Richelieu la terre de Fronsac et celle de Coutras, avec ces mentions spéciales « les greffes desdits Fronsac et Coutras, la terre d'Abzac, de Laubardemont, que ledit Charlot a « retroïré des possesseurs d'iceux en vertu de la faculté à lui

(79) Arnaldus de Brantirat de Aquistris dixit et recognivit quod ipse tenet « inter Dordonia, in parochia de Sablon », plusieurs habitations « cum quinque solidis sporle in mutacione domini et homagis franco » Bémont Recueil, etc.).

(80) V. Histoire de Guîtres, pièces justificatives.

» donnée par ledit contrat d'acquisition (81) ». Le droit de retrayer exige l'existence d'un droit antérieur (82).

SAINT-DENIS-DE-PILE

Dans la commune de Saint-Denis-de-Pile, seul le côté ouest, en nature de palu et d'une superficie d'environ 150 hectares, intéresse le sujet traité.

A la hauteur de Saint-Denis, l'Ille s'écarte des coteaux du Fronsadais et forme sa plaine sur la rive droite, dans la commune de Bonzac, laquelle est entièrement dans la seigneurie de Fronsac.

La partie de Saint-Denis dont il s'agit est comprise dans la boucle de la rivière faisant face à Savignac.

L'acte, fait et passé en la ville de Cadillac, le 20 février 1581 (83), devant de Lafitte, notaire royal, porte « vente par Henri, roi de Navarre, à François de Tustal, seigneur de Laubardemont, de tout ce qui » esté appartenant audict. seigneur, roy de Navarre, en la paroisse » appelée de Saint-Denis-de-Pille et son anexe de Guestres ». Et l'hommage rendu par le seigneur de Savignac au roi de Navarre, le 13 avril 1613 pour la seigneurie de Saint-Denis-de-Pile ne concernera que ce qui, dans la paroisse de Saint-Denis-de-Pile faisait partie de cette seigneurie.

Le même acte de 1581 indique que la « dicta paroisse située et assise en la sénéchaussée de Guyenne, tout ainsin quelle est environnée » et confrontée d'une part... » est limitée... « d'autre costé et devers » le couchant à la tenue de la rivière de Lisle, laquelle rivière est par » moytié et communq entre la dicta paroisse de Saint-Denis et le marquizat de Fronsac. »

Cette indication, prise à la lettre, est évidemment inexacte pour partie, si on la tient comme intéressant non pas seulement la paroisse de Saint-Denis, mais encore la juridiction de Puynormand.

En effet la forêt de Rabia, située dans ladite paroisse de Saint-Denis-de-Pile et son annexe, est suivie, dès 1294 jusqu'à la Révolution, comme appartenant au seigneur de Fronsac et comme dépendant de sa juridiction. Egalement, le tènement de la Roudet, même paroisse, est noté comme distinct de la juridiction de Puynormand, dont il est séparé par un fossé faisant limite avec la juridiction de Fronsac. Or forêt de Rabia

(81) Arch. Nation. T. 184. Rapporté dans Duché de Fronsac p. 22.

(82) L'établissement des moulins de Laubardemont ne paraît pas antérieur à la deuxième moitié du XVe siècle. Baillette du 21 septembre 1466 : Joachim Rouault, seigneur de Fronsac, concède « la moitié de la rivière de l'Isle, devers » la Double de Fronsac, pour joindre et apporter, faire et accomplir, l'écluse et » écluzau du moulin de Laubardemont avec cent pieds de terre » (Arch. U. Bigot. Le duché de Fronsac p. 111).

(83) Revue Libournaise. 1898-1899 p. 161.

et tènement de la Roudet, tous deux sur la rive gauche de l'Ille, isolent cette rivière de la partie est de la paroisse de Saint-Denis.

Et il faut se demander si la même observation ne doit pas être faite à propos de la palu de Breuil (84). Celle-ci, également dans la paroisse de St-Denis, était fief du seigneur de Savignac (85). Mais cette situation était-elle ancienne ? ou ne datait-elle que du 7 octobre 1602 (86), époque à laquelle les paroisses de Saint-Denis-de-Pile et de Saint-Georges-de-Guestres furent adjugées à Isaac de Lescours, baron de Savignac et Oradour ? Était-elle bien antérieure ? Il semble falloir pencher vers cette dernière opinion.

Lorsque le 3 août 1691, François de Labat, acquéreur en 1687 de la baronnie de Savignac (87), vendit à Guillaume François de Sauvanelle, sieur de Sales, la terre et seigneurie de Saint-Denis-de-Pile ainsi que son annexe, il laissa en dehors du contrat « deux cents journaux de pré en Breuilh, le long de la rivière de l'Isle (88) » (ce qui représente à la mesure de Puynormand 95 hect. et à celle de Fronsac, 87 hect. 50). Quel fut le motif de cette réserve ? Peut-être le simple désir de conserver des pâturages ? Mais ne serait-ce pas plutôt et surtout le fait que la palu de Breuil, quoique dans la paroisse de Saint-Denis, n'était pas comprise dans la seigneurie de St-Denis, se trouvait, comme la forêt de Rabia, dépendre, pour le temporel, de la juridiction de Coutras, et était, indépendamment de l'acquisition de la paroisse de Saint-Denis par le seigneur de Savignac, et dès avant, du domaine de ce dernier, parce que relevant de Coutras et par suite de Fronsac ?

Le fait que dans les divers actes de vente de la paroisse de Saint-Denis, la forêt de Rabia et le tènement de la Roudet ne sont pas mentionnés comme n'étant pas de Puynormand, n'empêche qu'il en était ainsi. Le silence sur Breuil peut avoir le même motif.

À l'appui de cette opinion, une autre remarque se présente. Les prés réservés par l'acte de 1691 sont restés en la possession des Savignac jusqu'à une époque récente. Or ces prés, pas plus que Raby et Roudet, toutes terres de la paroisse de Saint-Denis, ne sont, dans la rubrique «Autres possesseurs de fiefs dans la paroisse de St-Denis» (89), nullement notés, alors que sont rappelés les bardes des Emerits au due de Richelieu

(84) Breuil, du b. lat. *brogilus*, mot gaulois. Sens originaire : bois humide. Aussi bruel, brulh, brule.

(85) J.-A. Garde. Montaigne notre voisin. Revue H. A. Libourne n° 64, p. 83.

(86) Voir Revue Libournaise 1899-1900 p. 3.

(87) Savignac était une des quatre baronneries du Fronsadais. Les trois autres étaient : La Rivière, Cadillac-sur-Dordogne et Chamadelle. C'est à tort que Leo Drouyn et Godin écrivent Thomarelle ; ce nom n'existe pas en Fronsac.

(88) Archives départ. fonds U. Bigot.

(89) J.-A. Garde et abbé Bresque. Histoire de Saint-Denis. Revue H. A. Libourne 1940 p. 145.

et les barrails de Viaud et de Bertineau dans la palu de Breuil, au commandeur de Malte. C'est apparemment que lesdits prés, tout comme Raby et la Roudet, ne faisaient pas partie de la seigneurie de Saint-Denis, juridiction de Puynormand, parce que compris dans la juridiction de Fronsac.

Un acte du 31 août 1599 (90), passé devant Me Jean Clémenceau, notaire tabellion royal, fait connaître que « Jean Chabirand, marchand, demeurant dans la paroisse de Galgon, tant pour luy que pour Benoist Vachié, Catherine Bilhaud et leurs cossorts, reconnaît et confesse avoir et tenir en fief noblement, de haut et puissant prince français d'Orléans, comte de Saint Pol, marquis de Fronsac, etc. et de dame Anne de Caulmont, marquise de fronsac son espouze, « scavoir tout iceluy bar- » rail et pred et aubarède qui sont situés et assis sur la paroisse Sainct » Denis de Pille et appartenances de Saint Georges de Guestres et appelé » le barraill de la Roudet, confrontant par le Levant aux Sables et terres » des Bilhaud, fossé entre deux qui fait séparation des juridictions de » fronsac et puynormand » ; contenance six journaux un quard de » journau de la mesure du courdeau du présent marquizat. — Fait et » passé au bourg de fronsac et dans la maison de Me Raimond Felon- » neau. — A la suite, la mention ci-après :

Vidimé et collationné sur un parchemin trouvé dans le trésor de Coutras, qui a été représenté par Me Jean Fournier, procureur d'office dudit Coutras, lequel l'a à l'instant remis dans le trésor de Coutras ; juillet 1648. Mention analogue en 1663.

Cet acte est très intéressant, car il marque nettement, sur la rive gauche de l'Ille, la limite entre les juridictions de Puynormand et de Fronsac.

Leo Drouyn (91) relate que le 2 mai 1578, Jean de Lambes, chevalier de l'ordre du roi, baron de Savignac, vendit une terre. Et, Tome II, il remarque que si Jean de Lambes était seigneur de notre Savignac, il est probable que la terre avait été confisquée par le roi sur les autres seigneurs.

Le préfacier du « Mémorial général de M. de Savignac » rejette cette éventualité. Il s'appuie sur ce fait que, avant et après cette date de 1578, les seigneurs de Lascours furent seigneurs de Savignac. Toutefois, dans la période immédiatement environnante, avant comme après, il ne cite pas de seigneurs de Savignac. Or, le 6 avril 1569, un arrêt du Parlement de Bordeaux (92) condamnait à mort 579 protestants. Dans le nombre se trouvait (p. 400 à 408) « Jehan de Lascours, sieur et baron

(90) Arch. dép. Gir. G. 422.

(91) Guienne militaire T. I., p. LXXXII. — Archives Léo Dufoussat.

(92) Arch. Hist. Gir. T. XIII.

» de Savignac, en Fronsadais » (93). En tant que noble, Jehan devait avoir la tête tranchée, après que ses armoiries, trainées à la queue d'un cheval, auraient été effacées, rompues et brisées. Enfin, quant à tous et chacuns leurs biens, la Cour les déclare acquis et confisqués. De plus, la place de Savignac sera razée et démolie jusqu'aux fondements.

Sans doute, le sieur de Lascours ne fut pas exécuté, car il combattait dans les troupes protestantes, et il fallait s'emparer de sa personne; le château ne fut, non plus, ni démolri ni rasé. Mais ce qui était plus pratique, la confiscation prononcée fut suivie d'effet et la baronnie fut confiée à une autre famille, celle notée par Léo Drouyn. Ce ne sera qu'en 1589 que le roi de Navarre, montant sur le trône de France, pourra ramener la famille des Lascours dans son ancien domaine, où elle se maintiendra jusque vers 1687.

L'intérêt du fait ci-dessus réside dans la similitude des noms de Lambes et de Labes, Lambes n'étant que la forme nasalisée de Labes (94). Peut-être faut-il voir là plus qu'une coïncidence.

A noter, en outre, que, dans le même arrêt de 1569, parmi les condamnés on relève (p. 405) : « Martin et Noël de Labes, frères ». Ceux-ci sont nettement des Labes. Leur lieu d'origine n'est pas indiqué; mais il dépendait évidemment du parlement de Bordeaux. L'accusation s'appuie sur une « lettre missive de Labes, du douzième de janvier, » escripte à Jehan Sauvage et Coulomb, marchans ». Ceux-ci étaient de Bordeaux (95).

LES BILLAUX

Voir chapitre : *Forestia dicta de Arabia* (96).

Il faut en retenir que Raby, relevant de Saint-Georges-de-Guestres

(93) Déjà par arrêt d'août 1562, Jean de Lascours, seigneur de Savignac (né vers 1512 d'après Haag, avait été condamné avec Bernard de Lascours, dit le capitaine de Rossillon, et Mathieu de Lascours, dit le baron de Savignac.

(94) Ce phénomène est fréquent. Ex. : lambardo et alabardo ; lambiard et labiard ; lamprousse, rom, Lapordo ; rambaia et rabaia ; rampion, rapin (Mistral — Lamper et lapper ; lambeau et labeau, label ; lanterna, lat. laterna. Pompon (concombre) de pepon (Dauzat). — Jongleur de Jogleur. Samedi, altération de sambadi, sambati-dies, sambattum venant de sabbatum ; brimbarion et brebarum (de brevarium). Clampin, var. de clapin ; clampsar et clapsar ; bribe et brimbe ; hidalgo et var.-indalgo 1534 ; flamberge et floberge ; filandreux (1737) et filadreux (1690) ; tambour, de tabor ; tampon, de tapon.

(95) Il est remarquable que ces noms de Sauvage et Coulomb sont conservés dans la commune de Fronsac, par deux propriétés : Sauvage, sur le versant du tertre face à l'Ille, et Colombès, dans la palu, au-dessous.

On trouve aussi : en 1616, 31 juillet, Simon Coulomb, notaire royal, Saint-Denis-de-Pile (Es. 5433) ; en 1666, Jacques Coulomb, notaire royal à Bayas (Es. 5438).

(96) Ajouter à l'article *Fontarabie*, ci-dessus : la *serra arrabide*, montagne à proximité et au sud de Lisbonne qui tombe en pente raide sur la côte (Touring Club plein air, juin 1934, Henri Aubron. Sur les routes du Portugal, p. 232, ligne 13. — On a alors : ar-rapida, arrabida, arrabi(d)a, arrabia.

pour le spirituel, dépendait de Coutras, dont relevait de Fronsac, pour le temporel.

C'est au nord des Billaux, dans un bois entre les Gauthiers et les Annereaux, que, en 1579, fut tué Jean de la Fillolie, appelé le « capitaine de Labatut », seigneur du fief de ce nom en Villegouge, et célèbre par les méfaits commis par ses bandes dans le Libournais.

SAILLANS

La palu du Saillannais, rive gauche, a toujours été et est encore partie intégrante de la paroisse de Saillans, rive droite, et de ce fait était pleinement de la juridiction de Fronsac.

La superficie en est de 187 hectares.

Elle est séparée de Clos-Palu, dans Libourne, par le ruisseau du Brule (97).

LIBOURNE

Dans la paroisse de Libourne, la palu de l'Ille est limitée par le Saillannais, les Billaux, les Dagueys et le Pintey, bordant la Barbanne. Un des anciens noms est Clos Palu, écrit Claupalu.

D'après l'arpentement de juin 1685, la contenance de cette terre était de 86 journaux, 8 brasses, 2 carreaux, au cordon de la petite mesure (Arch. dép. Gir. E. sup. 3981). Soit environ 31 hectares 51.

Il est croyable que c'est au sujet de cette palu que le seigneur de Fronsac percevait le tribut de poules visé dans les actes de 1284 et de 1315.

*
* *

Dans l'ordre chronologique, les actes et faits se présentent ainsi :

Xe siècle. Conquêtes ou acquisitions dans la région de la Double et alentours, par les fils du comte de Paris.

XIe siècle. Cession par le comte de Bordeaux à ses deux petits fils de la juridiction de Fronsac avec de nombreuses possessions au dehors.

Le vicomte de Fronsac donne à l'abbaye de Guîtres, l'église Saint-Martin de Sablon.

XIIIe siècle. Restitution au vicomte de Fronsac de ses droits sur la forêt d'Arabia, les hommes de Labes, le tiers de la lande de Saint-Emilion, le tribut de poules à Libourne.

Hommage par Brantirat, pour des habitations situées dans la paroisse de Sablon, qu'il tient du vicomte de Fronsac.

(97) Voir note 84.

XIV^e siècle. Restitution au vicomte de Fronsac, de la haute et basse justice dans la paroisse d'Abzac.

Restitution au même, des hommages dus par les gens d'Entre Dordogne, de la lande de Saint-Emilion, du tribut de poules dû par Libourne.

Soumission du vicomte de Fronsac, avec apport de la chatellenie d'Abzac, au roi de France.

XV^e siècle. Différend entre l'abbé de Guîtres et le seigneur de Puynormand. Le premier réclame, notamment, la seigneurie de Sablon, sur laquelle le second empiétait.

Baillette de la palu de Rabia, dans les Billaux, consentie par le vicomte de Fronsac.

XVI^e siècle. Fief des seigneurs de Savignac dans la paroisse de Saint-Denis.

Condamnation du seigneur de Savignac et des frères de Labes.

Confiscation de la baronnie. Jean de Lambes, seigneur de Savignac.

XVII^e siècle. Palu de Raby, domaine du seigneur de Fronsac. Les bardes des Eymerits, id.

Aveu Chabirand, pour barail, prés, aubarède, à la Roudet (paroisse Saint-Denis).

Retrait de l'office du greffe de Laubardemon par le seigneur de Fronsac.

Date imprécise, mais très ancienne. Palu du Saillannais. Clos Palu.

*
**

Certes, la documentation n'est pas drue. Toutefois, les points par lesquels elle tend à démontrer la suzeraineté du seigneur de Fronsac sont importants : maisons, églises, terres, barrails, prés, forêts ; justice haute et basse, greffe de juridiction, hommages nobles et autres ; droits complets et constants sur Abzac, Raby, Saillannais ; droits divers en Sablon et Saint-Denis.

Ces quelques droits, dont seuls il y a trace, ne doivent pas représenter la totalité de ceux que le vicomte avait dû posséder et avait pu exercer, à l'origine ; ils n'en sont que les rares vestiges, des spécimens. Car, à ses débuts, la juridiction de Fonsac dépassait de beaucoup les limites du territoire auquel son nom a été définitivement attaché. Et, il paraît juste, ne serait-ce que d'après la documentation restreinte, de penser qu'elle s'étendait sur une partie de l'Entre Dordogne. Godin (Histoire de Guîtres, p. 8), parlant des Goths ou des Normands, dit qu'ils se jetèrent « sur la partie de la juridiction de Fronsac, comprise entre l'Isle et la Dordogne » (98).

La bande de terrain, dans laquelle se concentrent les renseignements

(98) Par cette phrase, Godin interprète celle de la Chronique de Guîtres : « sed postmodum Gothi atque Normanni... applicantesque plures per portus totum honorem Fronciaci et inter Hélam et Dordoniām quasi locuste operuerunt. » Ne peut-on comprendre : toute la juridiction de Fronsac et l'Entre Dordogne ?

relatés et qui a été définie ci-dessus, représentait-elle, en réalité, tout ce qui relevait, à l'origine, de la juridiction de Fronsac-Entre Dordogne ? — ou bien n'était-elle plus que ce qui en restait, après les modifications successives apportées durant près de trois siècles dans l'organisation du pays ? Il est difficile d'être catégorique et précis dans un sens ou dans l'autre.

Quoiqu'il en soit, sur ce point, la possession d'une zone territoriale sur la rive gauche était, pour le détenteur de la rive droite, d'une importance évidente.... Et, il est vraisemblable que tout au moins cette zone, réduite à la bande riveraine, ait été comprise dans les terres concédées par le comte de Bordeaux à ses petits fils.

Pour profiter, en effet, amplement, des avantages primordiaux que procurait alors la circulation fluviale, il fallait en avoir l'entièvre surveillance et pouvoir pratiquer une police effective. Il était donc nécessaire d'être maître des deux rives ; de cette façon, un délinquant ou présumé tel ne pouvait se soustraire aux poursuites de l'un en se réfugiant sur la rive de l'autre. Pour établir des bacs, des pêcheries, des nasses ; de même que pour construire des moulins, ce qui exigeait, selon le cas, la fermeture de la rivière et l'interruption de la circulation, et toujours des points d'appui, la possession des deux rives s'imposait ; pour le moins elle facilitait singulièrement ces réalisations.

Enfin, et surtout aux époques les plus lointaines, la possibilité de disposer de la rive gauche de l'Ille, formée d'alluvions, de marécages, hérissée de forêts, de fourrés et de taillis, assurait une protection et une défense des plus efficaces, en ne permettant pas facilement ni l'accès ni la retraite. C'était un gage de sécurité.

**

Sans doute dans le cours des temps, par suite de l'évolution, surviendront bien des changements dont les causes sont des plus diverses : libéralités, telles que celles consenties à l'abbaye de Guîtres ; défrichements (99), lesquels entraîneront, pour en tirer profit, la remise des terres en des mains roturières et des inféodations à titre perpétuel ; aliénations à titre onéreux ; démembrements successifs, création de seigneuries, baronnies (telles Puynormand, Laubardemon) ; constitution de circonscriptions administratives (sénéchaussée de Castelmoron), etc ; empiétements et usurpations par les seigneurs voisins.

(99) Le défrichement de la palu de Sablon, par exemple, est presque contemporain de la fondation de l'abbaye de Guîtres.

Peu à peu, le bloc primitif s'effrite, des morceaux se détachent, des failles se produisent. Et, il est certain que, déjà en 1284, 1315, l'autorité du vicomte de Fronsac était loin d'être ce qu'elle avait été aux X^e et XI^e siècles, lors de la conquête ou des largesses du comte de Bordeaux.

Il en restait pourtant des traces suffisamment certaines : la forêt de Rabia, les fiefs, les hommages dûs par les hommes d'Entre-Dordogne. L'origine de ces derniers droits devait remonter si haut, les documents étaient si anciens (*rotulos antiquos*), que, dans bien des cas, aucun acte ne pouvait même être produit, peut-être parce qu'aucun acte n'avait été dressé lors de l'établissement basé sur la conquête. Et il fallait, pour établir ces droits, recourir au témoignage et au serment des Vassaux dignes de foi (100).

Des modifications seront apportées dans l'état juridique des terres, que l'on verra dépendre tantôt de Castillon, de Puynormand, de Castelmoron, etc. Mais cela ne signifiait pas que le seigneur primitif, initial, n'ait pu être le seigneur de Fronsac, comme cela paraît résulter des droits qu'il avait su conserver (101).

* * *

En résumé les hommes de Labes de 1284 se confondent avec les nobles et autres personnes de l'Entre-Dordogne de 1315, dont l'hommage était rendu au vicomte de Fronsac ; ce sont des vassaux, c'est-à-dire des hommes de condition libre.

Enfin, Labes désigne un lieu dit ou plutôt une région de l'Entre Dordogne. C'est bien un toponyme (*homines de Labes*), en même temps qu'un patronyme (les frères Noël et Martin de Labes). Dépression du sol, cette région semble devoir être localisée dans la palu de l'Ille. On ne voit pas, dans l'Entre Dordogne, une autre étendue de terre pouvant répondre à la description topographique et ayant été, en même temps, soumise plus ou moins au vicomte de Fronsac.

Jean DUCASSE,
Bouildé, 10 mars 1952.

(100) Item, quod homagia nobilium et aliorum personarum de inter Dordonia de quibus constare poterit per juramenta vassallorum fide dignorum, et Rotulos antiquos, quod tenerentur ab ipso vicecomite, restituantur eidem, tenenda de nobis et hoeredibus nostris ; et quod istud perquiratur bona fide.

(101) Le 10 juin 1314, le Maire et les Jurats de Libourne, écrivant au Roi d'Angleterre, observent que : « comme ladite ville est presque aux frontières » des Français, et que tant devant la ville que derrière et tout alentour, le » Vicomte de Fronsac possède des châteaux, des biens, des terres et des droits » de juridiction. » Voir *Revue Historique de Bordeaux*, 1934, p. 483, note 14.

Table des matières du tome XXII

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

	Pages
Complément au numéro spécial (1953), feuille annexée au n° 72, <i>in fine</i>	
Séances trimestrielles	2, 33, 65, 90
Séance cantonale à Guîtres et excursion dans le canton	69
Réunions du conseil d'Administration	6, 36
Compte rendu moral de la vie de la société en 1953	7
Excursion du 23 mai 1954 à Bourdeilles et Brantôme	37
Nécrologie : M. l'Abbé Bresque	71
<i>Errata</i> du tome XXI	32

PRÉSENTATIONS ET COMMUNICATIONS RÉSUMÉES

Trouvailles nouvelles à Saint-André (Saint-Georges-de-Montagne)	
(Cailler et Garde)	5, 35, 91
Sur l'orthographe du mot <i>palu</i> (Videau, Garde)	6
Au sujet d'un bas relief en albâtre du musée Robin	35
Au sujet du château Saint-Georges	35
Notes géologiques en palus d'Arveyres (Friquet)	35
Découvertes anciennes à Fronsac (B. Ducasse, Decros)	35
Objets gallo-romains découverts à Ligueux (Ferrier)	35
Amulette néolithique découverte à Ligueux (Ferrier)	36
Haches néolithiques de Saint-Magne-de-Castillon (Ferrier, Friquet)	36, 67, 90
Sarcophages de Saint-Romain-la-Virvée	67
Découvertes gallo-romaines à <i>la Maison Rouge</i> , Vayres (Videau)	67
Poterie découverte à <i>Plince</i>	68
Trouvailles diverses à Taillefer et Figeac (Courty)	68
Révocation du maire de Vayres en 1811 (Videau)	68
Sur Antoine Jay	69, 93
Chercheurs et curieux	34
Revue Bibliographique Libournaise	5
Sur la statue de Vénus du château Saint-André	4
Hache polie trouvée à Condat (Arricau)	91
Sépulture de l'âge du bronze IV découverte à Coutras (Garde) ..	91
Collection du 15 ^e Dragons au musée Robin	92
Pose de la première pierre du Pont de Libourne (Jean Ducasse) ..	92
Le troubadour Jaufré Rudel était-il Périgourdin ? (Courty) ..	92
Vestiges gallo-romains de Ruch (Du Foussat)	93

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Un coup de main manqué contre Libourne au mois de mai 1610 († Henry de Sarrau) <i>fin</i>	8
Les églises romanes du Puynormand (J.-A. Garde) à <i>suivre</i>	14, 43, 84, 98
La Forêt d'Arabia, les Hommes de Labes dans l'Entre-Dordogne et le vicomte de Fronsac (Jean Ducasse)	21, 50, 72, 110
Bail pour l'enlèvement des terreaux et boues de ville, an II	20
Loiseau, nom de lieu (Jean Ducasse)	57
« Attentat » contre un arbre de la Liberté (Videau)	39
Le commerce des vins. Démêlés entre les Foyens et les Jurats de Libourne (Pierre Fougerouse)	60, 79
Voiture accélérée de Bordeaux pour Libourne (1822)	59
Les « Frégates » de l'An III	78
Epoque révolutionnaire. Esprit public	83
Le sanctuaire gaulois de Bisqueytan à St-Quentin-de-Baron (Cousté)	98
Quatre lettres de Charles Lambert, soldat de l'armée d'Orient (Général Soulé)	103

ILLUSTRATIONS

Les Tours du Grand Port par Léo David	<i>couverture n° 71</i>
Chapiteau cubique de Saint-Denis-de-Pile	17
Ruines de l'église de Faise en 1853	<i>couverture n° 72</i>
Plan de l'église de Cornemps, d'après Brutails	43
Coupe de l'église de Lalande, dessin de Brutails	47
La ville de Guîtres	<i>couverture n° 73</i>
Sarcophage de Saint-Romain-la-Virvée	67
Carte de la vallée de l'Isle	77
Voilier	78
Façade de l'Eglise du Petit-Palais	<i>couverture n° 74</i>
Vignettes pour la pose de la première pierre du pont de Libourne	92
Plan du sanctuaire gaulois de Bisqueytan	96
Chapiteaux de la porte de Puisseguin	100
Plan de l'Eglise de Saint-Denis-de-Pile, de Brutails	102

Le Gérant : A. GILLET.